



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-014-2025-12

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités d'Île-de-France /**

IDF-2025-12-03-00008 - Arrêté relatif à l'attribution des bourses Talents
(hors prépa) 2025-2026 (6 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-12-03-00008

Arrêté relatif à l'attribution des bourses Talents
(hors prépa) 2025-2026



ARRETE RELATIF A L'ATTRIBUTION DES BOURSES TALENTS (hors prépa) 2025-2026

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2025-1149 du 28 novembre 2025 relatif au régime des bourses Talents ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2025-08-27-00003 du 27 août 2025 portant délégation de signature à M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre de ses responsabilités de niveau régional ;

VU la circulaire du 7 juillet 2025 relative à la mise en œuvre des bourses talents pour la campagne 2025-2026 ;

SUR proposition du Préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, après consultation de la commission d'attribution de la bourse Talents réunie le 17 octobre 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les bourses Talents prévues par le décret n°2025-1149 du 28 novembre 2025 relatif au régime des bourses Talents sont attribuées aux personnes, préparant un ou plusieurs concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique (catégorie A ou B) ou à un emploi en qualité de magistrat ou de militaire, dont la liste principale figure en annexe du présent arrêté.

Il est également établi une liste complémentaire. Les demandeurs inscrits sur cette liste sont susceptibles de se voir attribuer une bourse Talents dans l'hypothèse où des bénéficiaires de la liste principale se désisteraient ou des crédits complémentaires seraient attribués.

Article 2 :

Chaque personne inscrite sur la liste principale est bénéficiaire d'une bourse d'un montant de deux mille euros (2 000€). Ces bourses sont versées à chacun de ses bénéficiaires, à titre individuel.

La distribution de cette bourse est faite en deux versements :

- Un premier versement de 1 000 € (mille euros) avant la fin de l'année 2025 ;
- Un second versement de 1 000 € (mille euros) au cours du premier semestre 2026, sous réserve que le bénéficiaire se soit conformé à ses obligations.

Article 3 :

Le versement de la bourse Talent est subordonné à :

- La participation assidue du bénéficiaire, à la préparation pour laquelle la bourse a été accordée ;
- Sa présentation, à l'issue de la préparation, aux épreuves d'admissibilité du concours pour lequel l'aide de l'Etat a été accordée.

Le second versement, qui ne pourra intervenir avant le mois de mars, sera obligatoirement conditionné par la transmission des pièces suivantes :

- Une attestation d'assiduité, datée de mars ou avril 2026 (en fonction du mois durant lequel le bénéficiaire est sollicité par le service instructeur), aux enseignements du centre de préparation, ainsi qu'aux devoirs rendus, concours blancs, ou tout examen type « partiels », le cas échéant ou bien une attestation du centre de préparation d'assiduité aux ;
- Une attestation de présence aux concours ou le relevé de notes aux épreuves, ou une attestation d'inscription au concours si les épreuves du concours ont lieu postérieurement à la demande du service instructeur ;

Si le bénéficiaire interrompt sa préparation et ne peut justifier de sa participation assidue à la totalité de la préparation pour laquelle la bourse Talents lui a été accordée ou s'il ne se présente pas au concours préparé, il ne saurait recevoir le second versement et devra rembourser au Trésor public les sommes perçues au titre de cette bourse. Un titre de perception sera émis à son encontre.

Il peut notamment être dérogé à cette obligation de remboursement :

- Dans le cas où le bénéficiaire a été lauréat d'un autre concours durant la période de préparation et devient fonctionnaire stagiaire avant même la fin de la préparation ;
- Dans le cas où l'interruption est due à un motif sérieux et grave en lien avec la situation de santé ou familiale de l'intéressé.

Chaque situation est examinée en tenant compte de la situation particulière des bénéficiaires ou des éventuelles circonstances exceptionnelles qui pourraient justifier l'exonération du remboursement.

Article 4 :

La dépense résultant du présent arrêté sera imputée sur l'unité opérationnelle (centre financier) 0148-DAFP-DF75 avec pour imputation budgétaire le code activité CHORUS : 014801010402 – BT.

Elle se traduira par la création dans CHORUS COEUR d'un engagement juridique par personne bénéficiaire de la bourse.

Article 5 :

Le Préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités d'Île-de-France et le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 3 décembre 2025

Le chef du département solidarités et Emploi

SIGNE

Emmanuel BEZY

ANNEXE A L'ARRETE RELATIF A L'ATTRIBUTION DES BOURSES TALENTS 2025-2026

Liste des bénéficiaires des bourses Talents « hors prépa talent » de la campagne 2025-2026

LISTE PRINCIPALE

Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom
Mme	KRUGER		Léa
Mme	CHAPEL DE LAPCHEVIE		Chiara
Mme	FATTAH		Yasmine
M.	CHAPEL DE LAPACHEVIE	CHAPEL DE LAPACHEVIE	Joseph
Mme	BONEF		Elisa
Mme	BESNARD		Jeanne
M.	BEAUBERT		Matéo
Mme	COMTET		Inès
Mme	BARCIK		Lilou
Mme	PAYET		Marine
M.	BASSI		Eugène
Mme	THAZAR		Angeline
Mme	JERNIDIER		Fany
M.	FREMONT		Alexis
Mme	CLAIN		Mallory
Mme	CULOT		Julianne
M.	BOURRANT		Léo
Mme	BOUET		Maëlllys
M.	SAUZAY		Gaspard
Mme	WAMPFLER		Louise
M.	FOUBERT		Arnaud
M.	COUSIN		Martin
M.	HUGONIE		Quentin
M.	PERIANAYAGOM-MARY		Matthieu
M.	JALILYAN		Omar
M.	BIZEANI	BIZEANI	Essohouna
M.	RANNOU		Léon
Mme	BARBIER		Julie
Mme	OTTAVY		Louna
M.	YAHLALI		Farel
Mme	DELOUMEAUX		Késy
Mme	ABDOUL		Inas
Mme	BEECKMAN		Amely
Mme	FORTE	FORTE-ENGELHARDT	Julia
M.	LARRE		Simon
M.	GIUNTA		Ewen
M.	PLASSAIS		Hugo
Mme	HRYCKO		Justine
Mme	TSEKI MUZINGA		Daniella
Mme	ZHAO		Anais
Mme	CESAIRE		Kaysha
Mme	LOUNIS		Kamilia
Mme	CAMPEAUX		Lucie

Mme	PEREZ	LARRE-PEREZ	Margaux
Mme	ELANKOVAN		Apitha
Mme	DO CHHONG		May-Line
Mme	BECHARD	BECHARD	Ilona
M.	BARLOY		Renaud
Mme	PERRIN		Jade
Mme	DEREDJIAN		Laura
M.	HINDO		Waël
Mme	POMMEREUL		Sacha
Mme	IVES		Julie
Mme	DAUMAS		Abigaëlle
Mme	COUDERC		Morgane
M.	LEANDRI		Charles
M.	JOLY		Côme
M.	DELAHAIS		Agathe
Mme	GUICHARD	GUICHARD	Alyssia
M.	DIAMBO		Issa
M.	STANKIEWICZ		Dylan
Mme	JELEN	JELEN	Juliette
Mme	FANCHONE		Enide
M.	KORICHE		Djibril
Mme	BRISSON		Justine
Mme	CHAIGNEAU		Maya
M.	BOISSON		Lucien
Mme	GUILLEMANT		Maëlys
M.	DAVIAUD		Nathan
Mme	MILLER		Capucine
M.	PALICOT		Hugo
Mme	ROSENBERGER-- DERANCOURT		Lilla
Mme	VERGNOL		Marie
Mme	VERON--BRESCHET		Ella
Mme	BILLARDELLO		Salomé
M.	DEVIE	DEVIE	Félicien
Mme	CASTETS		Lucie
Mme	BERNIER		Nina
Mme	CHAMBRY		Ophélie
Mme	BOUANHAK		Nora
Mme	MALKI		Amina
M.	MICAT		Clément
Mme	PRUVOST		Amandine
Mme	ALQUIER		Emilie
M.	TAHRAOUI		Nadji
M.	MEZHOUDI		Saber
Mme	ESMAILPOUR QOUCHANI	DOLATKHAH	Ghazaleh
Mme	BARAILLE	BARAILLE-GAY	Mathilde
Mme	VASSEUR		Caroline
Mme	DOMINGOS	TANGUY	Simonella

LISTE COMPLEMENTAIRE

Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom
Mme	BEN AMOR		Fatma
Mme	CHIKH MILOUD		Aurélia
Mme	ANGELO		Tressy
M.	CIRE		Ely
M.	HAOUZI		Bilal
Mme	DAEMEN		Manon
Mme	COMERT		Sevgi
Mme	SAID BACAR		Kayissa
Mme	JERROUDI	JERROUDI	Mounia
M.	LARAVINE		Ulrich
Mme	THOUNY		Chloé
Mme	MATHON - - VAUQUELIN		Théa
M.	CHASSEVENT		Etienne
Mme	BENHADJI		Leyla
M.	BARTUCCIO		Enzo
Mme	ALLAIN		Séléna
M.	LEBLANC	LEBLANC	Nino
M.	MACHU		Louis-Eloi
M.	VIDAL		Léo
Mme	GOETCHEL		Eve-Marie
Mme	ANAGONOU		Ursulla
M.	DIEZ-SOTO		Illian
Mme	LANNOY		Alexia
Mme	BOSCHER		Manon, Lan
Mme	ROUCHES		Marie
Mme	DAS		Sornaly
M.	LAUZE		Tony